Mairie de Perche en Nocé

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 mars 2018

Présents: Mmes Biffard, Boucault, Lesieur, Massola, Peuvret, Vail

M. Pecchioli, Planchenault, Gouault, Lenaerts, Peillon, Verney, Beauchet, Chalembert, Chalette, Corbin, Guiot, Letourneur, May, Olivier, Potts, Quineau

Excusés: Mmes Guérin (pouvoir à Catherine Boucault), Hubert, M. Guillaume

Absente: Mme Landemaine

1) Approbation du dernier compte-rendu

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 21 février 2018.

2) Convention « participation citoyenne »

Dans le cadre d'une convention « participation citoyenne » avec les services de gendarmerie, ces derniers ont sollicité la nomination de référents dans chaque commune historique.

Les référents désignés par le conseil municipal sont le maire de Perche en Nocé et les maires délégués.

Une autorisation d'installation d'un panneau spécifique (œil grand ouvert) sur les panneaux d'entrée de bourg ou sur les axes principaux sera sollicitée auprès du conseil Départemental de l'Orne.

3) Délégation de fonction : modification

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a retiré la délégation de fonction à madame Joëlle Massola en adéquation avec la suppression de sa présidence de plusieurs commissions, puis retiré la suppléance en cas d'absence du maire et du 1^{er} adjoint, pour situation de désaccord avec l'intéressée.

Madame Massola indique qu'elle est en désaccord avec ces décisions.

Conformément aux articles L2122-18 à L2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait donné à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le retrait de celui-ci dans ses fonctions.

Il a donc été procédé à un vote à bulletin secret à la question « êtes-vous pour le retrait de madame Joëlle Massola dans ses fonctions de 2ème adjointe au maire ? »

Madame Joëlle Massola directement intéressée par l'objet de cette délibération n'a pas pris part au vote.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 22
- Abstentions : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 11
- Oui : 19
- Non : 1

Le conseil municipal, au vu du résultat du vote, décide de retirer la fonction de deuxième adjointe au maire à madame Joëlle MASSOLA.

4) Acquisition du chemin des Villettes à Saint Aubin des Grois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal en date du 31 août 2016 relative à l'acquisition par voie d'expropriation de parcelle A n°342 d'une surface de 2 892 m² sur la commune déléguée de Saint Aubin des Grois.

Le service des Domaines, saisi le 22 décembre 2017 puis relancé le 30 janvier 2018, n'a pas transmis d'évaluation chiffrée de cette parcelle. Aussi, c'est au conseil municipal d'en fixer le tarif.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix d'acquisition de la parcelle cadastrée préfixe 368 section A n°342 à 0,50 € le m² soit la somme de 1 446 € et autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5) Date et organisation du repas des aînés

Monsieur le Maire rappelle que Roselyne Guérin, présidente de la commission « Fêtes et Cérémonies » est en charge de l'organisation du repas.

Le repas des aînés 2018 est fixé au dimanche 4 novembre à Préaux du Perche.

6) Projet d'acquisition du bâtiment propriété de M. Pifre à Nocé

Le garage agricole de Nocé est à vendre. Le propriétaire le propose au prix de 200 000 € à la commune. Un projet culturel sur ce site est en cours de réflexion. Il présente un intérêt majeur pour la commune, un appui touristique.

Le conseil municipal donne un accord de principe à cette acquisition mais une réponse définitive sera donnée en juin 2018 le temps d'étudier ce projet qui ne pourra être inscrit au plus tôt qu'au budget 2019.

7) Convention avec la Fondation du Patrimoine

Monsieur Verney informe l'assemblée que dans le cadre de la restauration de la couverture de l'église de Colonard, il convient de passer une convention de partenariat entre la Fondation du Patrimoine, l'association des Trois Clochers et la commune de Perche en Nocé.

Le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention pour la réalisation des travaux précités.

8) Préparation du budget primitif 2018 :

- Vote complémentaire de subventions

CCAS	5 000
BTP CFA ALENCON	150
MFR ALENCON	75
GYM VOLONTAIRE NOCE	1 000
GYM ET LOISIRS PREAUX	1 400
ALLIANCE NOGENTAISE	48
CAP DJEUN'S	1 500
ATHLETIC CLUB MORTAGNAIS	32
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE THEIL	48
HANDBALL CLUB PAYS BELLEMOIS	96
JUDO JUJITSU REMALARD	32
JUDO BELLEME	64
GENERATIONS MOUVEMENT canton de Nocé	200
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE BROSSOLETTE NOGENT	160
KARAFON	450
Total (hors CCAS)	5 255,00
Subventions votées le 21 février 2018	12 765,00
Total des subventions votées	18 020,00

Une enveloppe budgétaire de 1 000 € est attribuée au Conseil Municipal de Jeunes.

- Comptes administratifs 2017:

	Budget général	Budget Assainissement	Lotissement Nocé	Lotissement Colonard	CCAS
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES DE L'EXERCICE	998 231,40	133 717,51	0,00	1 323,34	13 156,20
RECETTES DE L'EXERCICE	1 320 147,02	123 313,58	0,00	0,00	18 047,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (a)	321 915,62	-10 403,93	0,00	-1 323,34	4 890,80
RESULTAT 2016 REPORTE	548 295,83	104 981,48	0,00	0,00	3 406,32
RESULTAT AU 31.12.2017	870 211,45	94 577,55	0,00	-1 323,34	8 297,12
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES DE L'EXERCICE	627 298,85	96 922,89	0,00	26 636,46	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE	364 537,20	72 765,59	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (b)	-262 761,65	-24 157,30	0,00	-26 636,46	0,00
RESULTAT 2016 REPORTE	-140 203,75	10 489,43	-21 293,97	-27 939,35	0,00
RESULTAT AU 31.12.2017	-402 965,40	-13 667,87	-21 293,97	-54 575,81	0,00
RAR 2017	-123 686,00	-41 900,00			
RESULTAT AU 31.12.17 AVEC RAR	-526 651,40	-55 567,87	-21 293,97	-54 575,81	0,00
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE(a+b)	59 153,97	-34 561,23	0,00	-27 959,80	4 890,80
RESULTAT TOTAL (FONCT+INVT)	343 560,05	39 009,68	-21 293,97	-55 899,15	8 297,12

Le budget général présente un autofinancement sur l'exercice de 321 915,62 € soit environ 1/3 des recettes de l'exercice.

Le budget assainissement de Perche en Nocé présente un déficit de fonctionnement dû au retard de paiement de la redevance assainissement par la SAUR et le syndicat d'eau Perche Sud.

Deux emprunts se libèrent en 2018 (effacement de réseaux à Nocé, réseaux d'assainissement Préaux).

- Budget 2018:

Chaque maire délégué a présenté les projets de sa commune.

Monsieur le Maire a ensuite présenté le budget de fonctionnement prévisionnel :

Il précise que la part des salaires migre avec la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprisses (CVAE) à la CDC Cœur du Perche puis sera reversée à la commune.

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement étant inférieur au besoin de financement des travaux d'investissement, le bureau des maires effectuera un travail sur les travaux réalisables budgétairement cette année.

9) Questions diverses

- Philippe Planchenault rappelle le projet de personnalisation des vêtements de travail des agents techniques et des véhicules.
- Martine Biffard demande si l'acquisition d'un barnum par la commune est envisageable. Monsieur Chalembert, président du comité des fêtes de Nocé, indique qu'il dispose de 4 barnums dont 2 sont abîmés. Il propose de les réparer et de les louer. Finalement, le conseil municipal décide l'acquisition d'un barnum.
- Philippe Gouault fait un compte-rendu de l'assemblée générale du Marché Ambulant du Perche (M.A.P.) et précise que monsieur Olivier Potts a été élu au conseil d'administration. La commune participe financièrement au M.A.P. à hauteur de 1 200 €.

Prochaine séance du conseil municipal: mercredi 28 mars à 18 H (Vote du budget).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

Le Maire,
Pascal PECCHIOLI

